

DIRECTION DEPARTEMENTALE
des TERRITOIRES

22 JUL. 2020

02011 LAON Cedex

COMMUNE DE SAINT-THOMAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 14 bis/2020

L'An Deux Mil vingt, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement
Convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Hervé GIRARD, Maire

Etaient présents: Messieurs GIRARD Hervé, DEBARSY Bruno, GISSINGER Thomas,
HACHET Sébastien

Mesdames GAOUNACH Francine, PERLOT Lucie

Etait absente : Madame GAOUNACH Frédérique

Secrétaire de séance : Monsieur GISSINGER Thomas

Date de convocation : 6 juillet 2020

Date D'affichage : 6 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : 6 Votants : 6

OBJET : Extension d'un poulailler sur la Commune de Aizelles

Considérant que la crise sanitaire du COVID 19 a démontrée l'intérêt des circuits courts avec
des produits de meilleure qualité,

L'impact local n'est pour le moins pas évident : poulet, nourriture ... Tout venant de
Belgique :

Le risque sanitaire est bien réel :

Seul est pris en compte l'aspect rentabilité :

Le Conseil Municipal n'est pas contre l'installation d'un poulailler qui serait plus respectueux
de l'environnement, du bien-être animal et des attentes des consommateurs.

Il ne peut donc donner son accord à un tel projet.

Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité à l'extension du poulailler de Monsieur Merlot à
Aizelles.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré à ST THOMAS

le 10 juillet 2020

Le Maire

Hervé GIRARD

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture

Le : 16/07/2020

Et publication ou notification

Le : 16/07/2020

